

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 03 février 2023

APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
2023 M57

N° CS2023-05

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 24

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT – M. Christophe
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Christian DUPESSEY - M. Bernard
BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Alain LETESSIER
– M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Michel MERMIN – M. Pierrick DUCIMETIERE – M.
Claude THABUIS – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT
– M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE – Mme Dominique LACHENAL, suppléante de
M. Yves CHEMINAL

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY – M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à
M. Max GIRIAT – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir
à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER,
donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – M. Claude
MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
– M. Christophe SONGEON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Florent BENOIT, donne
pouvoir à Mme Carole VINCENT

- **Délégués excusés :**

**M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel
DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-
Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude
TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL –
M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe
MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE -
Mme Catherine BRUN**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 M57

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal primitif 2023.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES : 4 154 585.25 euros

RECETTES : 4 154 585.25 euros

- et en investissement à

DEPENSES : 302 000.00 euros

RECETTES : 302 000.00 euros

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire.

L'application de la fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces mouvements devront faire l'objet de communication lors du Comité Syndical le plus proche suivant cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal primitif 2023 ;
- **AUTORISE** l'application de la fongibilité des crédits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/02/23

Publié ou notifié le 10/02/23

Le Président,
Christian DUPESSEY

